

Accusé de réception en préfecture
Number 21 1920 pp. 1924 12 1924 1151 PURBMC
Nature de l'acte préfecté pétibérarisari
Matière de l'acte 8.4

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**

## **QUESTION N°2024-151**

URBANISME: PROJET DU CENTRE-VILLE - TERRITOIRES 62 - SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE

**VENTE** 

#### RAPPORTEUR:

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie - Cimetières

## Le conseil municipal,

**Vu** la délibération n°2024-150 du Conseil Municipal du 16 décembre 2024 désignant la TERRITOIRES 62 comme acquéreur de l'ilot H7B afin d'y réaliser un aménagement immobilier et de promotion du territoire Arquois

**Considérant** que la commune d'Arques est propriétaire de l'ilot H7B, d'une surface approximative de 7 000 m2, situé sur les parcelles cadastrées section F-3119, F-3114p et F-3120p

Considérant qu'il est nécessaire de garantir la sortie de l'opération

# Après avoir entendu son rapporteur,

**ARTICLE 1: DECIDE** la rédaction d'une promesse de vente avec TERRITOIRES 62, domiciliée 2 rue Joseph-Marie Jacquard à LIEVIN (62800), relative à la cession de l'îlot H7B, d'une surface approximative de 7 000 m², situé sur les parcelles cadastrées section F-3119, F-3114p et F-3120p, sur lesquelles un géomètre effectuera un plan de division.

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à bien vouloir signer cette promesse de vente, et à signer tous documents en ce sens

ARTICLE 3 : CONFIE à Maître Anne-Sophie MASSET, 21 Place Roger Salengro, 62510 ARQUES, la rédaction de cette promesse de vente

**ARTICLE 4 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

# **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL:**

- Votes favorables

- Votes défavorables

- Abstentions

24 0 0

> Fait à ARQUES Le 16 décembre 2024

Le secrétaire de séance, Sébastien DUCHATEAU



Le Maire, Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire après réception en Sous-Préfecture

e 9 DEC...2024. et publication ou notification le ...1.9.DEC...2024 Monsieur le Maire

Benoît ROUSSEL



## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

### **VILLE D'ARQUES**

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

#### Affiché le 17 décembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 16 décembre 2024 à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal: Mesdames et Messieurs: — Benoît ROUSSEL — Thierry MERCIER — Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER — Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX — Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART — Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA — Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS — Corinne BOCQUILLON — Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents pour la guestion 2024-134, 22 présents à partir de la guestion n°2024-135
- 5 absents non excusés
- 2 absents excusés avec pouvoir
- 0 absent excusé sans pouvoir

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.